

PROJET PEDAGOGIQUE DU MILLE PATTES

Arrêté par le Conseil de l'Action sociale à la date du 26.03.2025

1 . Introduction

Le Mille Pattes est un service d'accueil extrascolaire agréé et subventionné par l'ONE, organisé par le CPAS de Wanze en partenariat avec la commune et les écoles (tous réseaux confondus) de l'entité. Ce service consiste en l'accueil, l'encadrement, l'animation des enfants de 2,5 à 12 ans avant et après l'école, durant les mercredis après-midi et les vacances scolaires.

Le Mille Pattes organise dans les sept lieux d'implantations scolaires (les 6 écoles communales et l'école libre Saint Martin) des accueils avant et après école. Un accueil centralisé est organisé pour les ateliers du mercredi après-midi et durant tous les congés/ vacances scolaires.

Le service d'accueil extrascolaire a pour objectif principal de veiller au bien-être, à la sécurité de l'enfant en fonction de son âge tout en respectant ses besoins physiques, psychologiques et le rythme de chacun.

L'accueil se veut avant tout un lieu où les enfants jouent, se sentent à l'aise, en confiance.

L' ATL est un troisième lieu de vie qui a une importance capitale pour les enfants et les parents.

Le siège administratif du service est : Chaussée de Wavre, 39 à 4520 Wanze – tél. : 085/24.15.70

2. Horaires et lieux d'accueil

- L'accueil du matin et du soir : dans chaque implantation (07h00-08h30 et 15h30-18h30).
- L'accueil du mercredi à la sortie d'école : les enfants ne fréquentant pas les ateliers du mercredi après-midi sont pris en charge par des accueillant/e/s au sein de l'implantation scolaire durant l'heure qui suit la fin des cours
- Les ateliers du mercredi : Les enfants y participant sont pris en charge par le car scolaire à l'école et acheminés à l'accueil centralisé situé à Wanze-centre (extension de l'école de Wanze-centre). Les activités y sont organisées dès la sortie d'école et ce, jusqu'à 16h00 avec un accueil complémentaire prévu jusqu'à 18h00.
Afin de respecter le bon déroulement des activités organisées, les enfants sont inscrits pour toute l'après-midi.
- Les congés et vacances scolaires : un accueil est assuré de 08h30 à 16h00 avec possibilité d'un accueil complémentaire dès 07h30 et jusqu'à 18h00.

3. Les activités de l'accueil extrascolaire- Le Mille Pattes

a) Accueils décentralisés avant/après école

L'accueil du matin est un moment où les enfants font des activités libres (coin poupées, coin garage, coin animaux de la ferme, ...) en fonction de leurs rythmes et selon leurs envies.

L'accueil du soir est un espace d'accueil permettant à l'enfant de faire ses propres choix d'activités via la diversité de jeux spontanés proposés et le matériel mis à leur disposition pour des activités libres et/ou proposées.

Une invitation aux devoirs est proposée pour les accueils du soir dans chaque implantation sauf le vendredi. Les enfants font librement leurs devoirs : pas de correction mais un coup de main peut être envisagé. L'accueillant(e) n'a pas à remplir un rôle d'enseignant. Les parents restent responsables des devoirs. Ce temps consacré aux devoirs reste délimité de manière à ce que l'accueil avant et après école soit dans son ensemble centré sur des activités ludiques, récréatives, artistiques soit proposées et/ ou spontanées.

b) Les ateliers du mercredi après-midi

Quant aux ateliers, pour chaque mercredi après-midi, une thématique est définie et des d'activités sont proposées en fonction de l'âge des enfants (atelier jeux de société, atelier de jeux extérieurs, atelier de jeux intérieurs, atelier contes, balades, atelier créatif, atelier peinture.....). Les accueillant/e/s visent à proposer des activités diversifiées.

Les accueillant/e/s portent un regard objectif sur les activités proposées afin que celles-ci correspondent aux attentes des enfants et soient adaptées à l'âge des enfants.

L'enfant qui en fait la demande a la possibilité de faire une sieste dans un local dédié à cet effet.

Lors des ateliers du mercredi après-midi, les enfants doivent apporter leur repas de midi, leur boisson (de préférence une gourde d'eau), leur collation saine.

c) Les congés/vacances scolaires

Pour les périodes de congés/ vacances scolaires, les activités sont diversifiées autour d'une thématique pré-définie (jeux, piscine, activités de plein air, activités créatives.....) avec toujours une place importante pour les temps libres et les jeux spontanés. Celles-ci sont organisées par groupes d'âge (maternelles -primaires) et les accueillant/e/s encadrent, animent le même groupe la semaine.

L'enfant qui en fait la demande a la possibilité de faire une sieste dans un local dédié à cet effet.

Un cahier de communication existe entre les accueillant/e/s du matin et de l'après-midi, ce qui leur permet de noter toutes les informations reçues de la part des parents, des enfants et des accueillant/e/s.

Durant l'accueil des vacances, les enfants doivent apporter leur repas de midi, leur boisson (de préférence une gourde d'eau), leur collation saine.

4. Les objectifs principaux poursuivis

Le projet pédagogique poursuit plusieurs objectifs et ce dans le but d'offrir aux enfants ainsi qu'à leur famille un service de qualité.

Dans cette perspective de bien-être et de respect des besoins de l'enfant, le service veille à :

- ✓ Proposer des activités diversifiées adaptées aux besoins des enfants.
- ✓ Développer une relation de qualité avec les enfants et veiller à l'intégration sociale.
- ✓ Développer l'expression personnelle et spontanée de l'enfant et favoriser le développement de la confiance en soi et l'autonomie.
- ✓ Développer la socialisation chez l'enfant.
- ✓ Veiller au développement de chaque enfant en tenant compte de ses particularités (rythmes, besoins, goûts,...)
- ✓ Veiller à préserver la notion de temps libre.
- ✓ Veiller à développer un encadrement par du personnel qualifié ayant les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des enfants.
- ✓ Favoriser l'expression de chacun des enfants et les écouter.

5. Les moyens

a) Les moyens humains

L'équipe se compose de 3 coordinatrices et d'une trentaine accueillant/e/s qui bénéficie d'une formation d'accueillant/e/s extrascolaires, puéricultrice, éducateur/rice, instituteur/rice ou assistant/e social/e.

Des formations continuées de 50 h sur 3 ans sont suivies dans un souci d'amélioration du service et du respect des normes de l'ONE. Une partie des accueillant(e)s sont détenteurs du BEPS (Brevet Européen des Premiers Secours).

Le service veille à respecter les normes d'encadrement

- ✓ Des normes d'encadrement qui prévoient la présence minimale :
 - Pour les accueils avant/après école : un(e) accueillant(e) pour 14 enfants
 - Pour les ateliers du mercredi après-midi et vacances scolaires : un(e) accueillant(e) pour 10 enfants

Le rôle des accueillant/e/s

Il/Elle est la personne de référence du milieu d'accueil, il/elle crée des liens de confiance et a pour tâche l'épanouissement personnel de chaque enfant au sein du groupe (accueil du tout petit adapté à ses besoins).

Il/Elle est particulièrement attentif/ve à ce que chaque enfant puisse s'exprimer librement, donner son avis et pouvoir ainsi échanger avec ses camarades.

Personne neutre, attentive, bienveillante, il/elle va aider au mieux les enfants à s'épanouir durant les différents temps d'accueils.

Il/Elle est à disposition des enfants pour répondre à leurs attentes mais ne les oblige pas à participer à une activité. La plupart du temps, les activités proposées sont basées sur les demandes des enfants.

Il/Elle favorise l'intégration harmonieuse des enfants ayant des besoins spécifiques et le respect de leur différence sans discrimination.

Il/Elle est à l'écoute des demandes des parents et reste à leur disposition pour tous renseignements.

b) Des moyens matériels

Des locaux sont mis à disposition dans chaque lieu d'accueil (implantations scolaires wanzoises). L'accueil de Wanze-centre dispose quant à lui de ses propres locaux qui sont dédiés aux ateliers mercredi après-midi et vacances scolaires. Un local sieste avec un coin change est jointif.

Les locaux sont pourvus du matériel nécessaire à l'accueil de tous les enfants. Le service met à disposition des enfants du matériel d'animation adapté, en bon état, qu'ils sont tenus de respecter.

c) Hygiène/vie saine :

Durant les ateliers du mercredi après-midi, les congés/ vacances scolaires ; les enfants apportent leur boisson (gourde d'eau), leur repas de midi et leurs collations saines.

Les parents doivent veiller à accorder une préférence à une alimentation saine et à prévoir le matériel nécessaire à la bonne conservation des aliments (sac réfrigérant, récipient thermo) car le milieu d'accueil est dépourvu de frigo et de micro-ondes.

Des relations avec les parents :

Les accueillant/e/s sont à l'écoute des demandes des parents et transmettent les renseignements utiles entre parents et enseignants. Les coordinatrices sont le relais entre les accueillant/e/s, les directions d'école et les différents partenaires.

Ce règlement a été arrêté en séance du Conseil de l'Action Sociale du 26.03.2025. Il entre en vigueur après l'approbation de l'ONE .

La Directrice générale,
C. GATELIER



Le Président,
X. MERCIER